



Dommage corporel

Par hugoromane

Bonjour,

Je me suis blessée sur un passage piéton et je suis assurée par la xxxxx anonymisation qui me garantit que je ne sortirai pas un centime de ma poche ok, je suis en ITT depuis 15 jours et je pense que je vais être renouvelée par mon médecin car j'ai le genou qui craque ainsi que la cheville et une douleur à la main droite ou je ne peux même pas ouvrir une bouteille, ma question est de savoir si je vais avoir un dommage et intérêt pour tout cela via l'assurance et Qu'est ce qu'un dommage corporel ?

Par chaber

bonjour

qu'est ce qu'un dommage corporel ?

Le dommage corporel est un dommage portant atteinte à l'intégrité physique d'une personne

Si vous avez fait une déclaration à votre assureur il faut lui transmettre les certificats médicaux de prolongation

cet accident est-il imputable à un tiers

Par lefebrepatrik9

Bonjour,

Un dommage corporel est un préjudice causé à une personne physique, causant une blessure ou une maladie. Il peut être physique ou psychologique. Les dommages corporels peuvent inclure des blessures comme des coupures et des fractures, des maladies comme le cancer, ainsi que des troubles mentaux tels que le stress post-traumatique. Le [url=https://partiels-droit.com/dommage-corporel/]dommage corporel[/url] peuvent avoir des conséquences à court et à long terme sur la qualité de vie d'une personne, et peuvent nécessiter des soins médicaux et une réadaptation physique ou psychologique.